

Maladies à caractère professionnel (MCP),

signalées par les médecins du travail

Mise à jour mars 2023

Maladies à caractère professionnel (MCP): toutes maladies (ou symptômes) pouvant être causées ou aggravées par le travail, mais non reconnues en maladies professionnelles par les régimes de Sécurité sociale.



Origine des données :

Le programme de surveillance des MCP est un dispositif de Santé publique France et de l'Inspection médicale du travail dont l'objectif est (i) de documenter les pathologies et les facteurs biomécaniques, physico-chimiques ou psychosocio-organisationnels favorisant leur survenue ou leur aggravation, (ii) d'appréhender l'importance de la morbidité liée au travail, parmi les salariés encore en activité, en complément des statistiques de maladies professionnelles reconnues et indemnisées par les régimes de sécurité sociale, (iii) de contribuer à l'évolution des tableaux MP.

Le programme est organisé, depuis 2003, dans plusieurs régions, dont les Pays de la Loire¹.

1. En Pays de la Loire, le programme est coordonné par le médecin inspecteur du travail de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) et par l'équipe de l'Observatoire régional de la Santé (ORS).

Donnée présentée :

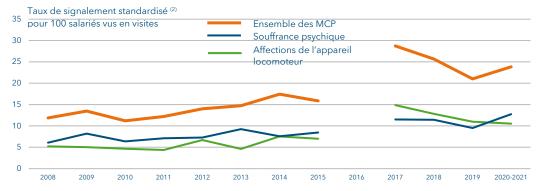
Signalement de MCP: les médecins du travail et leur équipe, volontaires pour participer au programme, recensent de manière exhaustive, au cours de deux « Quinzaines », les MCP et leurs caractéristiques parmi les salariés vus en visite, quel que soit le contexte de celle-ci (visites périodiques, à l'embauche, à la demande, de reprise ou de pré-reprise).

Le codage des informations relatives à ces MCP s'appuie sur le thésaurus de pathologies issu de la CIM-10 (spécialement établi et régulièrement mis à jour par un groupe national de médecins inspecteurs régionaux du travail) et le thésaurus d'agents d'exposition réalisé par l'ANSES.

Un signalement de MCP lors d'une visite à la demande, de pré-reprise ou de reprise sur quatre...,

un taux qui a augmenté ces dernières années

Signalements de MCP par les médecins du travail lors des visites à la demande, de reprise, de pré-reprise entre 2008 et 2020 ⁽¹⁾ en Pays de la Loire



Lecture: sur la période 2017-2020^{(1),} 25 % des visites à la demande, de reprise et de pré-reprise ont donné lieu à un signalement de MCP par les médecins des services de prévention et de santé au travail. Ce taux était de 12 % entre 2008 et 2011.

Champ: salariés vus en visite par un professionnel de santé d'un service de santé au travail (médecin du travail, médecin collaborateur, infirmier du travail).

Source: Programme de surveillance des MCP en Pays de la Loire, Santé publique France, Dreets et ORS Pays de la Loire. Exploitation: ORS Pays de la Loire.

(1) L'échantillon de 2020 a été regroupé avec celui de 2021 ; données 2016 non disponibles.

⁽²⁾ Pour permettre les comparaisons entre 2008 et 2020, les taux de signalement ont été calculés à structure selon l'âge, le sexe et le type de visites identiques.



Signalements de MCP selon le type de visites et le type de pathologie

Pays de la Loire, moyenne 2017-2020⁽¹⁾-

	Taux standardisé de signalement parmi les salariés vus en visites (calcul à structure selon l'âge et le sexe identiques)		
	Affections de l'appareil locomoteur ⁽⁴⁾	Souffrance psychique	Ensemble des MCP
Visites à la demande, de reprise, de pré-reprise (2)	12,3	11,3	24,8
Visites périodiques (3)	5,3	1,7	7,2
Visites à l'embauche	2,7	0,7	4,0

Lecture : sur la période 2017-2020¹¹, 25% des visites à la demande, de reprise et de pré-reprise, 7% des visites périodiques et 4% des visites à l'embauche ont donné lieu à au moins un signalement de MCP par les médecins du travail des Pays de la Loire.

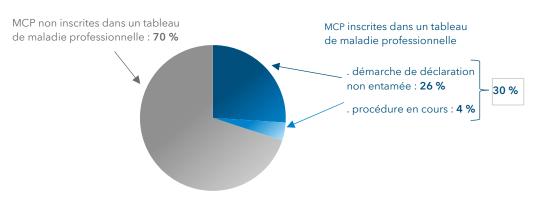
Champ : salariés vus en visite par un professionnel de santé d'un service de santé au travail (médecin du travail, médecin collaborateur, infirmier du travail).

Source : Programme de surveillance des MCP en Pays de la Loire, Santé publique France, Dreets et ORS Pays de la Loire. Exploitation : ORS Pays de la Loire.

- (1) L'échantillon de 2020 a été regroupé avec celui de 2021.
- (2) Taux calculés à structure selon le type de visite identique (les visites à la demande représentant 46% d'entre elles, les visites de reprise, 36%, et les visites de pré-reprise 18% sur la période 2019-2020).
- (3) Y compris visites des salariés ayant un suivi individuel renforcé (dispositif introduit en 2016).
- (4) Troubles musculo squelettiques principalement.

MCP figurant dans un tableau de maladie professionnelle

moyenne 2019-2020⁽¹⁾ - Pays de la Loire



Lecture : 30 % des MCP signalées par les médecins du travail des Pays de la Loire sur la période 2019-2020⁽¹⁾ figurent dans un tableau de maladie professionnelle ; 9 fois sur 10 le salarié n'a pas entamé de démarche de déclaration.

Champ : salariés vus en visite par un professionnel de santé d'un service de santé au travail (médecin du travail, médecin collaborateur, infirmier du travail).

Source : Programme de surveillance des MCP en Pays de la Loire, Santé publique France, Dreets et ORS Pays de la Loire Exploitation : ORS Pays de la Loire.

(1) L'échantillon de 2020 a été regroupé avec celui de 2021.

Avertissement

> Le taux de signalement (rapport entre le nombre de visites ayant donné lieu à au moins un signalement de MCP par le médecin du travail et le nombre total de salariés vus en visites par le médecin ou l'infirmier de son équipe) ne doit pas être interprété comme un taux de prévalence calculé parmi l'ensemble de la population salariée. L'échantillon de salariés vus en visites ne peut en effet être assimilé à un échantillon représentatif de la population globale des salariés, dans la mesure où certaines catégories y sont sur-représentées. C'est notamment le cas des salariés ayant été en arrêt-maladie pendant plus d'un mois vus dans le cadre d'une visite de reprise ou de pré-reprise, et les salariés en surveillance renforcée.

Tableau de bord Travail et santé. Données en Pays de la Loire



DÉFINITIONS

Maladies à caractère professionnel (MCP)

<u>Taux de signalement</u>: rapport entre le nombre de visites ayant donné lieu à au moins un signalement de MCP par le médecin du travail et le nombre de salariés vus en visites par le médecin ou l'infirmier de son équipe.

NB: Les taux de signalement relatifs aux catégories de pathologies (affections de l'appareil locomoteur /souffrance psychique), dénommé aussi « taux de prévalence » dans les publications relatives aux MCP, ne sont pas additionnables entre eux, une même visite ayant pu donner lieu à deux signalements de pathologies.



De 2018 à 2022, l'Observatoire régional de la santé a produit et actualisé chaque année un tableau de bord régional à la demande de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets).

Cet outil rassemble des indicateurs régionaux relatifs à la thématique Travail et santé, et apporte une vue d'ensemble des différentes bases de données disponibles. Il s'articule autour de trois axes : les problèmes de santé interférant avec le travail, les problèmes de santé en lien avec le travail, la prévention et la surveillance médicale pour les personnes en emploi.

À partir de 2023, afin d'apporter une meilleure ergonomie d'accès aux différentes composantes du tableau de bord et de permettre une actualisation au fil de l'eau, les modalités de restitution de cet outil évoluent vers un ensemble de publications thématiques mises en ligne.

Ce document porte sur la thématique Maladies à caractère professionnel (MCP) signalées par les médecins du travail.

AUTEUR

Observatoire régional de la santé (ORS) Pays de la Loire

REMERCIEMENTS

Charlotte Provost (Carsat Pays de la Loire), Nicolas Viarouge (CCMSA), Dr Dominique Tripodi (CCPPE CHU de Nantes), Dr Audrey Petit (CCPP CHU d'Angers), Natalie Vongmany-Deloumeaux et Juliette Bloch (Anses)

COMMANDITAIRE ET FINANCEMENT

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) des Pays de la Loire

CITATION SUGGÉRÉE

ORS Pays de la Loire. (2023). **Maladies à caractère professionnel (MCP) signalées par les médecins du travail**. Mise à jour mars 2023. *In Tableau de bord Travail et santé. Données en Pays de la Loire*. 4 p.

L'ORS autorise l'utilisation et la reproduction des données de ce document sous réserve de la mention des sources des données utilisées et de leur analyse par l'ORS.



Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire

Hôtel de la région • 1 rue de la Loire • 44966 NANTES Cedex 9 Tél. 02 51 86 05 60 • accueil@orspaysdelaloire.com www.orspaysdelaloire.com



